



## Règlement interne du CTT ROLLE

### ❖ Cotisation

- La cotisation est à payer en début de saison **au plus tard au 31 octobre de l'année en cours.**
- Toute saison entamée est à payer en entier
- L'entraîneur est autorisé à refuser l'accès à la salle à tout joueur n'ayant pas réglé sa cotisation malgré les rappels

### ❖ Salle / Vestiaires

- Les vestiaires ne sont pas surveillés, le club ne prend aucune responsabilité en cas de vols
- Possibilité de laisser les valeurs dans la salle
- La salle est prêtée par la commune, merci d'en prendre soin
- Il est interdit de manger dans la salle. Seules les gourdes d'eau sont autorisées.
- Les vestiaires doivent rester en ordre. Les vestiaires seront contrôlés par l'entraîneur les jours d'entraînement avant ces derniers, et par le capitaine d'équipe les jours où les adultes jouent en libre.

### ❖ Tenue

- Chaussures de sport d'intérieur obligatoires
- Habits de sports (short + T-Shirt)
- Raquette personnelle
  - le club peut en prêter une durant les 3 séances d'essai gratuites
  - Possibilité d'acheter des raquettes auprès de l'entraîneur au prix de 35.-

### ❖ Absence / arrêt

- Prévenir l'entraîneur par SMS en cas d'absence à l'entraînement (Théo Lebaz : 079 133 76 60), **pour les juniors et les adultes. ).**
- **Prévenir le secrétariat par email en cas d'arrêt du tennis de table (079 800 45 33 [sylvie.lebaz@bluewin.ch](mailto:sylvie.lebaz@bluewin.ch)) Toute dérogation à ce point sera considérée comme nulle.**
- **Les démissions sont à envoyer en fin de saison à [sylvie.lebaz@bluewin.ch](mailto:sylvie.lebaz@bluewin.ch) .** Faute de quoi, si un membre licencié qui

démissionne sans avoir prévenu comme demandé, verra le montant de la licence lui être facturé.

### ❖ Comportement

- Le joueur est prié de respecter les consignes de l'entraîneur et d'avoir un comportement adéquat.
- Le joueur est prié de respecter les autres participants à l'entraînement
- Le joueur est prié de respecter le matériel ainsi que les horaires d'entraînements
- **Pour les juniors**, en cas de problèmes de comportement, l'entraîneur préviendra les parents. Si le problème persiste, les parents seront convoqués. Une exclusion du club peut être envisagée si le comportement ne s'améliore pas malgré la convocation des parents
- **De manière générale le non respect des règles édictées ci-dessus sont passibles d'exclusion temporaire ou définitive, pour le juniors comme les adultes.**

A Rolle, le .....lu et approuvé :

Signature